



## FICHE D'INSCRIPTION PONDI FITNESS

1ère inscription

Renouvellement

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

CP/Ville : .....

Téléphone Fixe ou Portable : .....

**Coordonnées de la personne à prévenir en cas de nécessité :**

**Nom-Prénom :** .....

**Téléphone :** .....

	Renouvellement	1ère inscrip
<input type="checkbox"/> -Tarif annuel (*voir ci-dessous).....	220 €	230 €
<input type="checkbox"/> -Tarif annuel réduit (étudiant, 16 / 18 ans, sans-emploi) (*voir ci-dessous).....	170 €	180 €
<input type="checkbox"/> -Tarif semestriel.....	110 €	120 €
<input type="checkbox"/> -Tarif mensuel.....	50 €	60 €

**Partie réservée à Pondi Fitness** : badge N° .....

Date d'inscription : ..... / ..... / .....

Inscription valable jusqu'au : ..... / ..... / .....

**PAIEMENT**

**Chèque**

Montant : ..... €

Nombre maxi de paiement en 2 fois

Date d'encaissement.....

**\*Valable uniquement pour une adhésion annuelle et réduite**

**Espèce**

Montant : ..... €

**Chèque ANCV /Coupon-Sport ANCV** Montant : ..... €

# REGLEMENT INTERIEUR

## MISE A JOUR LE 27 décembre 2021

**Art.1** Toute personne ayant souscrit une adhésion au Club Pondi Fitness se doit de prendre connaissance de ce règlement et s'engage à le suivre. La qualité d'adhérent n'est acquise qu'après paiement intégral de l'adhésion. En cas de non-paiement, pour quelque motif que ce soit, l'adhésion sera résiliée de plein droit, sans mise en demeure préalable

**Les adhérents au club Pondi Fitness doivent respecter les horaires et de ce fait avoir quitté la salle à 21h.**

Le badge d'accès est personnel à l'adhérent. Il est interdit à un adhérent de faire entrer une autre personne. En cas de non-respect du règlement, le badge sera immédiatement désactivé. En cas de récidive l'adhérent sera exclu de l'association.

**Art.2 Tout abonnement souscrit et encaissé ne pourra être remboursé et cela quel que soit la cause.**

**Art. 3 Certificat médical obligatoire pour les compétiteurs.**

**Art.4** Le club Pondi Fitness est ouvert toute l'année ainsi que les jours fériés. Le club est libre de changer les horaires en cas de nécessité. Les adhérents seront avertis par affichage sur le panneau d'information, le site internet et Facebook. L'association se réserve le droit de transformer, voire de supprimer si nécessaire, les cours devenus déficitaires dus à une baisse évidente de la fréquentation.

**Art.5** Il est formellement interdit de surcharger les appareils ou autre, c'est à dire de mettre des charges additionnelles non prévues à leur utilisation. Chaque utilisateur est prié de maintenir la salle rangée afin que chacun puisse y trouver un confort de pratique. En outre il est obligatoire de remettre en place les disques de fonte et les barres après chaque utilisation. Aucun utilisateur n'est autorisé à déplacer les appareils de musculation.

**Art.7 HYGIENE : La serviette et les chaussures de sport doivent être propres. Ceci est une obligation pour l'accès à la salle. Les pieds nus sont interdits ainsi que les tongs. Il est strictement interdit de s'épiler, se raser dans les douches ... Pour l'accès au sauna, obligation du port de chaussure de piscine, maillot de bain et serviette.**

**Art.8** Tout comportement irrespectueux, grossièreté ou insolence, atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes, dégradation du local ou matériels, vol de matériel, seront susceptibles de poursuites judiciaires. De tels actes entraîneront l'annulation de l'adhésion de la personne fautive sans remboursement, et l'interdiction de l'accès au club.

**Art.9 L'association Pondi Fitness décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dégradation du bien personnel : dans les vestiaires, dans la salle de cours collectifs et dans la salle de musculation et la salle cardio.**

En cas de dégradation du matériel de l'association, l'adhérent prendra en charge les frais de remise en état ou de remplacement du matériel.

**Art.10** Une assurance couvre la responsabilité civile du club pour tout accident qui lui serait imputable et dont serait victime toute personne admise sur la propriété dans le cadre des heures et conditions d'ouverture habituelles de l'établissement. Le club est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile N°0000003883244104, souscrit auprès de l'agence CLP Assurances 75 rue Nationale 56300 PONTIVY. En conformité avec la loi sur le sport, le club propose la possibilité de souscrire une assurance complémentaire "individuelle accidents" qui est facultative. Les conditions de primes et de garanties lui sont indiquées pour sa parfaite information.

**Art.11 Les adhérents au club Pondi Fitness doivent être âgés de seize ans au moment de l'adhésion.**

**Art.12 L'inscription d'un enfant de moins de 16 ans sera acceptée que si un adulte membre inscrit de l'association Pondi Fitness, accompagne l'enfant durant la séance.**

**Art.13** La présence des enfants est interdite dans les salles pendant la pratique de leurs parents. En cas de non-respect des parents, tout accident reposera sur la responsabilité de ces derniers.

**Le Président :**  
**André LOPEZ**

**Signature de l'adhérent « Bon pour autorisation parentale »**  
**"lu et approuvé(e)"**